

## COMPTE RENDU

### CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2015

Etaient présents tous les conseillers en exercice sauf :

M. FLAGEOLET Johan qui a donné procuration à M. LHUISSIER Louis ; M. AMIOT Guy qui a donné procuration à M. HUTTE Laurent

Secrétaire de séance : M. DUBOIS Stéphane

---

Le maire ouvre la séance à vingt heures et donne lecture à l'ensemble des membres du conseil d'un courrier de Mme PINTO DOS SANTOS Yvette annonçant sa démission de son poste de conseillère municipale à compter de ce jour pour raisons professionnelles. La démission de Mme PINTO DOS SANTOS est effective à ce jour.

Le compte-rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal n'apporte ni remarque , ni observation.

Le maire demande au Conseil Municipal qu'une question supplémentaire soumise à délibération soit inscrite à l'ordre du jour. Il s'agit de la nomination d'un coordonnateur de recensement avant le 29 mai 2015. L'ensemble du conseil accède à l'unanimité à la requête de M. le maire.

#### Nomination d'un coordonnateur de recensement.

Le maire informe qu'il a été destinataire de la part de l'INSEE des dates et des modalités à mettre en œuvre pour l'organisation du prochain recensement de la population qui se déroulera pour la commune de LOSNE en 2016. La collecte de recensement s'effectuera du 21 janvier au 20 février 2016. La préparation du recensement national débute dès à présent et nécessite qu'un coordonnateur soit nommé en amont pour suivre et mettre en place l'échéance de 2016. Le maire propose que Mme NINOT Angéline soit nommée coordonnateur communal du fait

qu'elle a déjà exercé la fonction sur le recensement 2006 et 2011. Le Conseil Municipal accepte de nommer Mme NINOT Angéline coordonnateur communal.

Le maire suggère au conseil de réfléchir sur les administrés qui seraient à même d'occuper les postes d'agents recenseurs. Les agents recenseurs sillonneront le territoire communal pendant la période donnée ci-dessus.

### **Tirage au sort des jurés d'Assises.**

Suite à la réception de l'arrêté préfectoral fixant la répartition des jurés appelés à figurer sur la liste du jury d'Assises, le Conseil Municipal procède au tirage au sort des 12 électeurs qui constitueront la liste pour la commune de Losne. Il informe que la liste doit parvenir au tribunal de Grande d'Instance avant le 15 juillet 2015.

### **Décision modificative budgétaire**

Des problèmes de logiciel ont engendré des erreurs sur le budget communal 2015. Les services de la trésorerie après accord des services financiers de la Préfecture sont intervenus sur le budget. Pour passer les écritures 2014 non intégrées au BP 2015 , il est nécessaire de prendre une décision modificative(DM). Le Conseil Municipal après avoir entendu les explications données par le maire , autorise ce dernier à passer les écritures de régularisation par le biais d'une décision modificative .

### **Acquisition d'un broyeur d'accotement**

Le maire rappelle qu'il avait été envisagé de procéder au remplacement de l'épareuse devenue vétuste. Les crédits sont inscrits au budget primitif 2015. Le matériel à acquérir est un broyeur d'accotement qui sera utilisé avec le tracteur communal. Trois devis sont proposés. Le premier concerne une faucheuse de marque QUIVOGNE pour un montant HT de 9583.60 € , le prix ne prend pas en considération la reprise de l'ancien matériel. Le second devis propose un prix de 9300 € HT pour un broyeur d'accotement de marque MASHIO GIRAFÀ SE 185. La reprise de l'ancien matériel serait à hauteur de 3 800 € HT.

Le dernier devis présenté propose un produit de 2013 de marque KUHN TBE 180 actuellement entreposé dans un hall d'exposition. Le prix de vente est de 7800 € HT. La société reprend l'épareuse NICOLAS 5200 à hauteur de 3500€HT

Le Conseil Municipal après étude des devis et des caractéristiques des différentes fiches techniques décide de retenir le devis n° 3 de la société GIACOMEL pour un coût d'achat de 4 300 €HT. Il charge le maire de signer le devis correspondant et de passer commande du matériel . Les crédits sont inscrits au BP 2015

### **Terrains du CCAS**

Au cours de sa séance du 19 mars 2015, le Conseil Municipal avait autorisé le bureau du C.C.A.S à procéder à la ventes de ses terrains actuellement en location. Lesdits terrains ont la particularité d'être grevés de constructions propriétés des occupants actuels. Les parcelles au nombre de 8 étaient jusqu'en 2011 louées sous le régime de baux emphytéotiques. Depuis de nombreuses années, certains occupants souhaitent acquérir les parcelles sur les quelles sont édifiées leurs habitations. Après renseignements pris, la valeur vénale des terrains a été estimée par les

services des Domaines en tenant compte des particularités de chaque parcelle. Le service des Domaines préconise une négociation de vente de plus ou moins 20%.

Le bureau du CCAS lors de sa réunion du 23 mars a proposé que les parcelles soient cédées aux occupants actuels pour un coût de 16 € le m<sup>2</sup>. A la suite de cette proposition, les services de France Domaines ont été contactés pour connaître la licéité de la décision. Les Domaines ont émis une réserve sur les plus-values qui pourraient être réalisées en cas de revente des parcelles. Le Conseil Municipal après avoir entendu les explications décide que les parcelles seront vendues sur la valeur vénale estimée par les Domaines minorée de 20%. Le maire adressera aux occupants actuels désireux d'acquérir le foncier un courrier mentionnant le prix de vente. Il est rappelé que les locataires auront libre choix et conserveront en cas de refus le bénéfice de leurs baux.

### **Personnel communal**

- Renouvellement contrat de M. Philippe BRUANDET

Le maire informe que le contrat de travail de M. BRUANDET Philippe arrive à échéance le 23 juin .M. BRUANDET employé comme agent d'entretien, peut bénéficier d'une année supplémentaire au titre des contrats aidés. il précise que ce contrat est subventionné à hauteur de 90% par l'Etat. Le maire propose de reconduire pour une année supplémentaire le contrat de M. BRUANDET. Le Conseil Municipal accepte la proposition et charge le maire d'effectuer auprès de Pôle emploi les démarches nécessaires.

- Recrutement d'un emploi saisonnier

Le maire, après concertation avec l'adjoint en charge du fleurissement Mme PAGEAUT Annie ainsi que M. AMIOT Guy 3<sup>ème</sup> adjoint délégué auprès du personnel communal, avait envisagé pour la période estivale le recrutement d'un emploi saisonnier rattaché à l'arrosage des fleurs à raison de 4H/ jour. Cet emploi aurait permis de palier les congés des titulaires. Après concertation de l'ensemble du Conseil Municipal, ce dernier a décidé de ne pas donner suite à la proposition de recrutement d'un emploi saisonnier.

### **Poteaux incendie**

Le maire rappelle qu'en 2008, la commune avait délégué l'entretien et le fonctionnement des poteaux incendie au Syndicat des Eaux du Pays Losnais. Depuis le 01 janvier 2015, le Syndicat des Eaux du Pays Losnais a fusionné avec le Syndicat des Eaux de Laperrière . La délégation consentie par la commune en 2008 est de ce fait devenue caduque. Le Conseil Municipal décide de déléguer à la nouvelle entité la compétence des poteaux incendie. Le Syndicat des Eaux du Pays Losnais sera informé de la décision.

### **Droit de préemption**

Quatre demandes de droit de préemption ont été présentées au cours de la séance de conseil. Il s'agit d'un terrain cadastré AI 269 et sis lotissement les Ormes pour une contenance de 903 m<sup>2</sup> ; parcelle AI 278 sise lotissement les Ormes pour une contenance de 880m<sup>2</sup> ; un terrain sis 17 rue de la Mare cadastré AD 63-64 pour une contenance de 744 m<sup>2</sup> et une parcelle sise 7 route de Seurre pour une contenance de 881 m<sup>2</sup> et cadastrée AE 145-146. Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens désignés.

### **Passage à niveau**

Par courrier du 22/04/2015, le Préfet de Côte d'Or a adressé à la commune un courrier concernant la réalisation d'un diagnostic des passages à niveau. Le maire rappelle que ce document est sollicité depuis 2009 par M. le Préfet. Après maintes relances, la commune doit transmettre son rapport pour le 31/05/2015 aux services de la

préfecture. Quatre passages à niveau sont concernés. M. le Maire, le 1<sup>er</sup> Adjoint M. CATINOT Patrick et M. ROUHETTE François, conseiller municipal, sont en charge de la réalisation du document. Le RDV est prévu mercredi 27 mai à partir de 14H.

### **Terrasse « Auberge de la Marine »**

Le Maire donne lecture d'un courrier adressé par l'établissement « Auberge de la Marine » concernant une autorisation d'installer sur le domaine public une terrasse de 20m<sup>2</sup>. Il est rappelé que la terrasse est implantée depuis avril. Le Conseil Municipal décide d'autoriser à titre expérimental l'implantation d'une terrasse sur le domaine public. L'Auberge de la Marine pourra occuper le domaine public jusqu'à la fin de l'année moyennant un droit de place de 50 €.

### **Questions diverses**

#### Travaux en cours

##### Ligne BEON

Les travaux pour le passage de la ligne BEON ont débuté. Le maire fait le compte rendu de la réunion du 7 mai. La fin des travaux est prévue fin Août 2015. Les travaux consistent à un renforcement du réseau, en passant sous la Saône, ErDF supprime 5,2km de réseau aérien.

Au niveau rue de Petite Levée, un encoiraillement a été réalisé sous le pont côté ruisseau pour permettre le passage de la ligne

##### Travaux du pont

Le début de la 2<sup>ème</sup> phase des travaux du pont ont débuté le 19 mai, ils devraient se poursuivre jusqu'à fin octobre. Les réunions auront lieu tous les jeudis. Il est prévu que les feux d'alternat soient déposés le midi et le soir

#### Compte rendu des réunions diverses

Le maire donne le compte rendu de la réunion qui s'est déroulée à Auxonne concernant l'intégration des communes de Rives de Saône, dotées d'un plan local d'urbanisme, dans le PETR Saône Vingeanne (Pôle d'Equilibre Territorial Rural).

Le PETR aura en charge l'instruction des autorisations d'urbanisme suite au désengagement de l'Etat à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Les communes n'ont pas obligation d'intégrer le PETR, l'urbanisme étant une compétence communale, ces dernières sont libres d'organiser et gérer elles-mêmes leurs services instructeurs.

La commune de Losne n'intégrera pas le PETR, elle instruira en directe ses autorisations d'urbanisme. Mme NINOT, secrétaire générale, suit actuellement la formation « instructeur du droit des sols »

##### SICECO

Le maire a rencontré le technicien du SICECO pour établir le devis concernant l'alimentation électrique des futurs radars pédagogiques. Le devis devrait être adressé à la mairie pour la réunion de conseil du 18 juin. Les radars pédagogiques devraient, si tout se passe bien, être opérationnels en septembre.

Rives de Saône

M. MACAIRE Didier donne le compte rendu de la dernière réunion de Communauté de Communes. Il informe qu'à compter du 01/01/2016, les plastiques seront collectés au porte à porte sur le territoire Rives de Saône.

#### Terrain des Bombardés

Le maire notifie aux conseillers que l'association foncière de Losne et les Consorts LEVEQUE ont émis un avis favorable à la cession gratuite de terrains jouxtant le Monument des Bombardés. Le bornage définitif sera commandé et les travaux d'édification de la clôture seront programmés

#### Accessibilité pour tous

La commission bâtiment se réunira le 30 mai à 9h afin de réaliser une inspection des bâtiments communaux et espaces accueillant du public afin de dresser un état des lieux dont le but est d'établir les agendas d'accessibilité . Ces derniers devront parvenir pour le 27 septembre 2015 au plus tard en Préfecture

#### Maison Rue du Closeau

M. DUBOIS Stéphane souhaite connaître les suites à prévoir pour la maison sise Rue du closeau. Les gravats deviennent dangereux et une aire de jeux pour les enfants. Les services de la Préfecture seront contactés pour appréhender les droits et obligations de la commune en matière de réglementation.

#### Maison Route de Seurre

Le maire informe que deux courriers adressés aux héritiers POULET sont revenus en mairie. Un seul héritier a été destinataire de la lettre, à ce jour, il ne s'est pas encore manifesté. La commune ne peut de ce fait intervenir sur le bien.

#### Marché dominical

A la décision des élus, il est suggéré de mettre en place un marché le dimanche matin Rue des Platanes. Il débutera le premier dimanche de juin. Certains chalands qui participent à celui de Saint Jean de Losne le mercredi matin, sont d'ores et déjà informés du projet.

#### Organisation de la réunion publique

La réunion publique se déroulera jeudi 28 mai à 18h 30 à la salle des fêtes.

#### Bacs à fleurs Impasse des Lys

Le maire fait part d'une remarque d'un habitant de l'Impasse des Lys pour la pose de bacs à fleurs dans le lotissement. Le conseil n'est pas enthousiasmé par l'idée. Le projet peut être réalisable à la seule condition que les habitants prennent à leur charge le fleurissement et l'entretien.

#### Arrosage des arbres

Un habitant de l'Impasse du Paradis souhaite savoir s'il est possible que les arbres du lotissement soient arrosés par les employés communaux. Le conseil municipal devra s'assurer de la qualité du terrain afin de permettre un bon enracinement des arbres.

Séance levée à 22h 55

Le Maire

L.LHUISSIER